

*des Princes &c.* Mars 1757. 165

a été découvert par les informations, les dépositions, les aveux.

On regarde comme une suite de son horrible attentat, un déluge de Pièces, d'Ecrits & de Vers séditieux, dont *Paris* a été inondé. Les Maisons Religieuses n'en ont pas été épargnées. On en a trouvé d'infames affichées à leurs portes. La Police cependant y a mis un frein, par la recherche des auteurs de ces Pièces, dont quelques-uns d'arrêtés, subiront sans doute la peine que mérite leur audace.

Les Chaires des principales Eglises de *Paris* & des autres Villes du Royaume ont réenti du forfait de Damien, & de ce que la Main céleste a arrêté celle de l'assassin. Tous les Sermons se terminoient par exhorter les Auditoires à rendre au Tout-Puissant des actions de grâces d'avoir préservé le Roi dans l'instant fatal qui alloit lui ravir la vie, le ravir à ses peuples. On nous a envoyé nombre de ces Peroraisons, quantité de Vers, où l'Orateur & le Poète se le disputent pour la bonté de leurs productions dans un tel genre d'écrire. Nous croyons devoir les passer toutes, pour ne pas donner de préférence à l'un sur l'autre, & disons que le Roi, attentif à marquer par toutes sortes de preuves, sa reconnoissance de la protection que la Divine Providence lui a accordée en le préservant du coup funeste qui le menaçoit, a fait distribuer à cette occasion une somme de cent mille écus aux pauvres.

II. Depuis que Sa Maj. est rétablie, toutes les affaires ont repris leur cours. Satisfaite extrêmement des preuves qu'elle a eues du zèle & de l'attention de Mgr. le Dauphin, dans la circonstance critique qui s'est passée, elle a désiré que